## Contrat AMAP Pain BIO - Dominique Grandjouan

# PainPaysan44@Gmail.com

sms 06 63 06 05 16

Prévenir au plus tard 3 jours avant la livraison prévue

#### Contenu du contrat

Le présent contrat règle les modalités de la vente de pains BIO entre Dominique GRANDJOUAN, paysan-boulanger à St-Viaud (44) et l'adhérent à l'AMAP « les gumes » de St Sébastien s/L. (44).

Le contrat prend effet à sa signature et se termine sur simple demande de l'adhérent.

Un contrat complet comprend un nombre de livraisons variables, selon les commandes de l'adhérent et le solde alimentant le compte. Par ce contrat, l'adhérent devient propriétaire des produits qui lui seront livrés.

Le calendrier pourra être soumis à changements. Il est possible d'intégrer l'AMAP à tout moment.

# >>> <u>L'adhésion</u> à l'association « LES GUMES » <u>est indispensable</u>. <<<

#### Les produits

- ◆ La liste des produits est disponible ci-dessous et sur le site de l'amap.( http://amap.saintseb.free.fr )
- ◆ Le blé utilisé pour faire la farine est produit par Dominique GRANDJOUAN producteur transformateur de céréales BIO.
- ◆ Le blé est moulu par Dominique GRANDJOUAN à la meule de pierre avec un moulin de type Astrier. Farine fraîche Au levain pur et naturel, avec du sel de Guérande ou de Bourgneuf-en-Retz, de l'eau filtrée par un double système pour limiter les impuretées.

Les pains sont façonnés à la main et cuits au four à bois, à chaleur directe, ce procédé apporte au pain une conservation plus longue car la cuisson se fait à chaleur dégressive.

#### Les distributions :

- Les distributions ont lieu les vendredis à la salle René Couillaud de St Sébastien sur Loire de 18h30 à 20h00.
- Des changements de dates peuvent survenir en cours d'année. Le planning des livraisons sera mis à jour sur le site de l'AMAP ( http://amap.saintseb.free.fr )
  - En cas d'impossibilité pour retirer ma commande, je dois prévenir par mèl ou SMS au plus tard 3 jour avant la livraison.
  - Il est possible de modifier sa commande hebdomadaire, sur la feuille d'émargement (à la distribution précédente), par mèl ou SMS (PainPaysan44@Gmail.com / 06 63 06 05 16 )

#### Fin du contrat

- Le contrat expire au terme du solde du compte, sur simple demande de l'adhérent.
- Le solde du compte est tenu à jour à chaque distribution, et doit être abondé pour continuer le contrat.

### Modalités de paiement

◆ Paiement d'avance des produits par approvisionnement d'un compte en chèque ou espèce pour un montant de 25€ / 50€ / 100€

## **Engagements des producteurs**

**Le paysan-boulanger :** « Je,soussigné Dominique Grandjouan, m'engage à respecter la charte des AMAPs, à ne produire ou me fournir exclusivement en blé et farine biologique.»

 
 Tableau de choix (modifiable chaque semaine) date de la première livraison :
Produits Prix unitaire Prix unitaire Pain 1kg (t80) 4,90 € Tourton nature 3,90€ Pain 500g (t80) 2,90 € Tourton raisins 4,20 € Sésame 500q Tourton chocolat 4.20 € 3,90 € Courge 500g 3,90 € Grand Epeautre 500g 3,90 € 3,90 € Complet 500g (t110) Tournesol 500g 3,50€ Méteil Seigle 3.50 €

Ouverture d'un contrat pour une valeur de :				
	25,00 €	50,00 €	100,00 €	

En espèces ou chèque à l'ordre de Dominique GRANDJOUAN.

Fait à Saint-Sébastien sur Loire, en deux exemplaires, le				
Nom:	L'adhérent à l'amap	Signature		
Courriel :				
Téléphone :				
Dominique GRANDJOUAN - 44320 Saint Viaud	Le producteur	Signature		
PainPaysan44@Gmail.com				
06 63 06 05 16 -				